Numéro 46

Jeudi
6 décembre 1979

Prix : 1 F

12, cité Malesherbes
Paris 9e
878.40.73

RIPOSTE

Le quotidien de poche du parti socialiste

Directeur
Georges Fillioud

Les diamants du Président : il pleut des plaquettes • Démission de Fiszbin : ni le pourquoi ni le comment • Rhin malade : une affaire de calculs • La Grèce dans la C.e.e : pourquoi nous voterons contre, par Pierre Guidoni • Géothermie à Valence • Aiguilleurs du ciel : le ministre sème le vent, par Alain Busnel • Substances dangereuses : Bruxelles couvre les gros pollueurs

Toujours bons à prendre

Les diamants n'ont pas de prix

On a maintenant la preuve que Giscard n'a pas menti lorsqu'il a démenti, l'autre jour à la télé. Merci au Canard d'avoir apporté l'explication qui nous manquait.

Mardi dernier, en effet, M. d'Estaing interrogé sur les diamants qu'il avait reçus en présent, avait répondu : «à la question posée sur la valeur de ce que j'aurais reçu, j'oppose un démenti catégorique, et j'ajoute méprisant».

Nous étions de ceux - peu nombreux - qui avaient tout de suite compris que le président ne niait pas avoir accepté des cadeaux de son ex-ami Bokassa, mais qu'il en contestait la valeur, estimée par un diamantaire d'Anvers à 100 millions d'anciens francs, pour une seule plaquette de 30 carats qui lui avait été offerte en 1973, au cours d'une visite privée à Bangui. On avait alors pensé que M. Giscard d'Estaing considérait que cette évaluation était trop élevée. Eh bien, on s'était trompé.

En réalité, il voulait dire au contraire, que le chiffre avancé était très au-dessous de la réalité. D'où son démenti avec mépris.

Nous ignorions alors - mais lui le savait, bien qu'il ne l'ait pas dit - qu'il n'avait pas reçu des diamants une seule fois, mais bel et bien cinq ! Au moins ! Les deux dernières fois en septembre 1974 et mars 1975. Etant alors devenu président de la République, il était bien normal que son ami de Bangui lui donnât plus que lorqu'il était simplement ministre des Finances.

Par honnêteté

Ainsi, en 1974, ce n'est plus une mais plusieurs plaquettes que le « président à vie-Maréchal de la République Centrafricaine» avait fait préparer pour lui. Comme en témoigne le document reproduit par le Canard Enchainé de cette semaine.

Dans ces conditions, il est bien évident que le chiffre cité de 100 millions a paru dérisoire au chef de l'Etat. La vérité lui commandait donc de le contester. Ce qu'il a fait par honnêteté. Sans cependant indiquer la valeur exacte, d'estimation ou de revente. Valeur que nous n'avons pas réussi non plus, jusqu'ici, à obtenir du service des Douanes.

Cette administration, pourtant, est forcément au courant puisque tout citoyen rapportant de l'étranger des objets quelconques est obligé de les déclarer. A plus forte raison lorsqu'il s'agit de pierreries d'un grand prix. Et même lorsque le citoyen est ministre.

La précision qui, donc, nous manque toujours interesserait beaucoup de monde. Elle interesserait la plupart des journaux qui consacrent, depuis hier, de nombreux articles à cette «nouvelle affaire». Exception faite de l'Humanité, qui ne lui accorde que dix neuf lignes et demi sur une seule colonne, en bas de page 3. Même France-Soir en fait beaucoup plus. Et pourtant le journal d'Hersant ne cache pas, lui, qu'il est là pour servir et protéger Giscard.

Georges Fillioud

épinglé

« La liberté de la presse est une et indivisible».

Georges Marchais, à propos des commentaires sur l'affaire Fiszbin.

Déménagement

Paul Quilès avait interrogé le gouvernement sur le transfert des documents du palais de Berengo à l'ambassade de France à Bangui.

La réponse vient de lui parvenir : « Au sujet des archives de l'ex-empereur Bokassa, le ministre des Affaires étrangères se permet de rappeler à l'honorable parlementaire la déclaration qu'il a faite, le 12 octobre, devant l'association de la presse étrangère. Il n'y a jamais eu d'archives ayant appartenu à l'ex-empereur entreposées à aucun moment ou ayant transité d'aucune façon par l'ambassade de France. Aucun agent dépendant directement ou indirectement de l'ambassade n'a jamais eu rien à faire avec une opération de ce genre. En revanche, il est exact qu'à la demande du chef de l'Etat centrafricain des militaires français ont aidé à transporter des armes et des appareils de transmission entreposés à Berengo et les ont remis aux autorités désignées, pour éviter que leur distribution, dans le cas d'un pillage du palais, n'ait pour effet de créer une situation d'insécurité».

Question de confiance

Palinodies et gesticulations

Ce n'est évidemment pas la IVe République, puisque le chef de l'Etat l'a affirmé, mais cela y ressemble chaque jour de plus en plus. Avec cette différence, il est vrai, qu'à la faiblesse politique de ce gouvernement, s'ajoute la brutalité d'un Premier ministre dont le sens du dialogue est décidément sans égal.

Le dossier sur lequel M. Raymond Barre a décidé une nouvelle fois d'engager la responsabilité de son gouvernement n'est pas facile à défendre, il est vrai. Il ne s'agit ni plus ni moins que d'amputer encore un peu plus le pouvoir d'achat des retraités. Si l'on se rappelle que le montant maximum des pensions de base est de 2.235 F. (soit la moitié du plafond de la Sécurité sociale) et que la moyenne de celles-ci tournent autour de 1.300 F., on avouera qu'il n'est pas commode de justifier une ponction supplémentaire de 1% au titre de l'assurance-maladie.

Même le R.p.r, pour qui tout sujet touchant à la justice sociale devient intéressant dès lors qu'il est par ailleurs «publics», s'est donc ému. Les députés chiraquiens se sont pourtant bien gardés de voter avec la gauche la motion préalable. Mais ils ont décidé de voter la motion de renvoi déposée par l'un des leurs, il n'en fallait pas plus pour que le Premier ministre engage la responsa bilité du gouvernement : «différer l'adoption de ce texte serait compromettre les chances de redressement» de la Sécurité sociale, devait-il affirmer sans rire.

Atteinte au pouvoir d'achat

Dès hier, le Groupe socialiste ripostait de la seule façon possible : en déposant une motion de censure. Celle-ci, considérant que le projet de loi «va porter une nouvelle atteinte au pouvoir d'achat déjà modeste de nombreuses catégories sociales et professionnelles et particulièrement à celui de la majorité des retraités qui subissent pleinement les effets d'une inflation de plus en plus vive. Considérant, en outre, que cette mesure traduit une fois de plus la volonté du gouvernement qui persiste dans la mise en oeuvre d'une politique fondée sur l'inégalité et l'injustice, considérant enfin qu'en

(suite en page 4)

POSITIONS

Aiguilleurs du ciel

Le semeur de vent

Une délégation du Parti socialiste s'est de nouveau rendue au Centre de Contrôle aérien d'Athis-Mons mercredi matin pour apporter son soutien aux aiguilleurs et aux autres personnels en conflit depuis le 26 octobre. Elle comprenait notamment les députés Roger Duroure, Pierre Forgues, Yvon Tondon et Claude Wilquin, ainsi qu'Alain Busnel, Secrétaire national.

La délégation a remis aux représentants de l'Intersyndicale copie de la lettre adressée en début de semaine au ministre des Transports par Alex Raymond.

Les deux prochaines rencontres (mercredi soir et lundi matin) entre les représentants du personnel et le ministre de tutelle devraient être décisives pour l'évolution du conflit. Elles permettront de savoir si le gouvernement n'obéit qu'à un souci d'ordre ou s'il est prêt à traiter sur le fond un problème qui, comme le soutiennent les aiguilleurs du ciel, et comme le démontre ici Alain Busnel, dépasse largement le cadre des revendications catégorielles.

par Alain Busnel
Secrétaire national

Depuis près de dix semaines, un grave conflit oppose le personnel du contrôle aérien (contrôleurs, techniciens, ingénieurs, etc) au ministre de tutelle. Aux demandes de négociations Le Theule a répondu par le refus, la menace, les sanctions.

L'économie du transport aérien vacille. les petites compagnies sont menacées ; les grandes se plaignent de pertes par centaines de millions de francs. Il leur est répondu qu'après les bénéfices réalisés l'an dernier, elles peuvent bien tenir.

Tenir, mais pourquoi ? Depuis dix ans, les contrôleurs aériens attendent des négociations sérieuses. Le trafic ne cesse de croître, le budget d'équipement, en francs constants, fait l'inverse. Les personnels de plus en plus inquiets (les contrôleurs sont personnellement responsables en cas d'accident) dénoncent la gravité de la situation. Les antennes radar tombent en panne. Les ordinateurs de «suivi des routes» sont saturés. Les écrans de contrôle, trop vieux, perdent leur



rémanence et sont déficients jusqu'à dix fois par jour.

Mais que faire lorsque toute action concertée - grève perlée, grève partielle, grève totale - est interdite à ces travailleurs très spéciaux depuis la loi de 1964 et que l'on refuse de vous entendre ?

Au cours de l'été 78, pour faire cesser le mouvement de mécontentement, le ministre promet des négociations. On les attend toujours. C'est autant de gagné pour mettre en place une «réforme» du meilleur style giscardien. Avec les droits que payent les compagnies pour tout mouvement, le contrôle aérien peut être une activité rentable. Pourquoi donc le secteur privé laisserait-il échapper cette aubaine ?

Sécurité ou rentabilité ?

Première étape, dans les petits aérodromes les officiers contrôleurs sont remplacés par des personnels privés. Ces derniers n'ont pas la qualification pour assurer les approches ? Qu'importe ! La charge de travail sera reportée sur les centres régionaux ! Le plan, emballé dans le papier cadeau des sacro-saintes économies, passera comme une lettre à la poste.

Et la sécurité, avec tout cela ? Et la régularité du trafic ?

Le (modéré) Syndicat National des Pilotes de Ligne, a beau se déclarer «choqué de la désinvolture avec laquelle la sécurité des vols est sacrifiée à une hypothétique rentabilisation - à quel prix - du système de navigation aérienne» cela n'a guère d'effet. Il sera toujours temps de faire retomber la responsabilité sur les contrôleurs de base.

Seulement voilà : le personnel de base sait, lui, que cela ne peut plus durer sans risques graves. Il sait qu'il supportera seul les conséquences d'éventuels accidents. Il préfère la lutte, même impopulaire. Malgré les sanctions qui tombent, arbitrairement, tous les jours, sur des gens tirés au hasard. Il préfère se battre aujourd'hui plutôt que de risquer la prison demain.

Refus de concertation depuis plus de dix ans, réponses violentes aux revendications, mensonges aux syndicats et aux parlementaires, blocage des crédits d'équipements pour renouveler le matériel, mesures dangereuses de privatisation, chantage au désastre économique des compagnies aériennes : le ministre a semé le vent. Au nom du gouvernement, il porte seul la responsabilité écrasante de la situation actuelle. Face à la tempête, il doit négocier, ou laisser un nouveau ministre le faire à sa place.

Adhésion de la Grèce à la C.e.e

Avertissement solennel contre un traité bâclé

par Pierre Guidoni

Il y a juste un an, se déroulait à l'Assemblée nationale, un long débat sur le problème de l'élargissement éventuel du Marché Commun à la Grèce, au Portugal et à l'Espagne. Sur la base du rapport Sutra, et du texte adopté à Montpellier par les instances du Parti et le Groupe parlementaire, les orateurs du Groupe socialiste, après avoir souligné qu'ils n'avaient pas d'objections de principe à l'adhésion de nouveaux pays à la C.e.e avaient exposé devant le ministre des Affaires étrangères et le gouvernement, les préalables qui devaient être réunis avant que soient soumis à l'Assemblée les traités d'adhésion. Chacun des orateurs socialistes avaient conclu : «Si nos préalables ne sont pas respectés, nous n'approuverons pas les traités».

Et voici que le gouvernement soumet à l'Assemblée, après une négociation hâtive et des engagements prématurés du Président de la République, le traité d'adhésion de la Grèce.

Le Groupe parlementaire, les membres de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, le Bureau exécutif du Parti, se sont penchés sur le problème posé par ce débat que le gouvernement a volontairement précipité. Ils ont conclu que les conditions - les «préalables» posés à Montpellier - n'étaient pas respectés et que par conséquent les socialistes ne sauraient approuver ce texte.

Les socialistes ne peuvent que repousser des motions d'irrecevabilité qui mettent en cause l'existence même des institutions européennes, ou prétendent que le Traité d'adhésion de la Grèce au Marché Commun est contraire à la Constitution de la République française, ce qui est tout simplement absurde.

Nous affirmerons au contraire que, dans notre esprit, l'Europe n'a pas d'autres limites que celles que la géographie et l'histoire lui ont fixées.

Grave menace économique

Mais pas n'importe quelle Europe, et le vrai problème, chacun le sait, est économique. Tant qu'il n'y aura pas de renégociation de la politique agricole commune incluant notamment une protection sérieuse des productions méditerranéennes, tant qu'il n'y aura pas en France et en Europe d'organisation des marchés garantis par des offices par produits, et tant que l'on n'aura pas remédié aux désordres monétaires favorisant le jeu spéculatif sur les importations, tant que l'on n'aura pas fait pour le Midi l'indispensable effort de rattrapage dont le prétendu Plan Grand Sud Ouest n'est qu'une pâle ébauche, bref tant que les préalables socialistes n'auront pas été réalisés, l'élargissement du Marché Commun à la Grèce, au Portugal et à l'Espagne représentera pour les intérêts vitaux de la France, pour ses agriculteurs et ses producteurs, mais aussi pour ses marins ou ses sidérurgistes une très grave menace.

Le gouvernement le savait. Il a été prévenu, averti. Il ne tenait qu'à lui d'en tenir compte dans la négociation. Il ne l'a pas voulu, obéissant sans doute aux soucis de prestige international du Président de la République. Le Groupe socialiste à l'Assemblée nationale déposera une question préalable, puis une motion d'ajournement. Si malgré tout, à la fin du débat, le traité



Photo Tauran Sygma

nous est soumis, nous voterons contre.

Un mot enfin sur l'attitude des autres forces politiques : le R.p.r faisait grand bruit au moment des élections européennes de son opposition à l'élargissement de la C.e.e. Aujourd'hui c'est Maurice Druon qui rapporte le Traité et le R.p.r vote pour. C'est dire la confiance qu'on peut lui faire lorsqu'il s'agira d'être encore plus vigilant, pour le Portugal et surtout pour l'Espagne.

Le parti communiste fait campagne depuis des mois en ironisant sur les préalables des socialistes, en nous présentant comme des partisans à tout prix de l'élargissement de la C.e.e. Il faudra bien qu'il prenne acte de notre position, qui dément d'un seul coup tant de propagande mensongère.

En fait, la position des socialistes dans cette affaire est la seule logique. Résolus à défendre bec et ongles les intérêts de la France et constatant que le gouvernement se refuse à prendre en compte des revendications qui sont pourtant dictées par le bon sens, ils veulent aussi, en votant contre le Traité d'adhésion de la Grèce, lancer à ceux qui vont maintenant engager les négociations avec l'Espagne et le Portugal un avertissement solennel : puissent-ils être entendus à temps.

ENQUETE ENERGIES

Depuis le N° 39 de Riposte nous avons publié, après le point de vue d'Alain Bombard et de Paul Quilès, le récit des expériences réalisées dans plusieurs régions sous l'impulsion des socialistes. Nous poursuivons aujourd'hui notre enquête avec :

Géothermie à Valence (Drôme)
Un réservoir naturel chauffera bientôt plus de 8000 logements

C'est le 25 janvier 1980 que le Conseil municipal de Valence devrait annoncer la décision d'effectuer un forage géothermique au Nord-Est de la cité. Auparavant la campagne de vibrosismique actuellement en cours devra confirmer les études commencées en 1974 par le B.r.g.m (Bureau de recherches géologiques et minières). Ces études concluent à l'existence probable, à une profondeur de l'ordre de 2 200 à 2 900 mètres, d'un réservoir d'eau à la température de 90° à 100°.

Si cette découverte se confirme, 2 600 équivalents-logements (notamment les usines Crouzet et certains bâtiments municipaux) et les 5 500 logements de la Z.u.p de Valence pourraient bientôt utiliser la géothermie pour leur chauffage et leurs besoins en eau chaude sanitaire. Le pourcentage de consommation annuelle par la géothermie sera de 50 % pour les utilisations classiques, de 100 % pour l'eau chaude sanitaire de la Z.u.p et de 30 % pour le chauffage de la Z.u.p en demie-saison.

Le coût de l'opération déterminante, c'est-à-dire le forage (environ 13 millions) est pris en charge à 80 % par le Comité de géothermie, le solde par le Conseil général de la Drôme et par la ville qui y consacrera 500 000 francs. Si le forage s'avère positif, la ville remboursera la subvention du Comité de géothermie en exploitant les installations par l'intermédiaire d'une régie municipale spéciale.

Cette opération de grande ampleur représente pour Valence et sa municipalité (présidée par le socialiste Rodolphe Pesce) un pari à long terme : la valeur réelle du réservoir souterrain, les possibilités de financement qu'elle peut engager (30 à 40 millions de francs) et les contraintes qu'elle peut accepter en matière d'urbanisme (réseau dans la ville).

«L'enjeu pour nous, dit Roger Lelong adjoint au maire «cheville ouvrière» de l'opération, est de devenir à long terme, un partenaire effectif en matière de politique énergétique et de développer un outil dont nous aurons la maîtrise».

La municipalité n'a d'ailleurs pas hésité à mettre tout son crédit politique dans la balance : des réunions de présentation, des conférences de presse, des expositions, ont été organisées. A noter aussi que le Conseil général de la Drôme présidé par le socialiste Maurice Pic avait subventionné en 1977 l'étude du B.r.g.m sur les possibilités d'exploitation à Valence des eaux chaudes souterraines pour le chauffage urbain.

Une volonté et des moyens pour que Valence soit une des premières grandes villes productrice d'énergie nouvelle.

QUESTIONS ECRITES...

de Michel ROCARD
sur les éventuelles interventions de la France pour recommander au gouvernement iranien de veiller davantage au respect des droits de l'homme.

qui s'inquiète du mécontentement grandissant et justifié des consommateurs au sujet des clauses abusives insérées dans les contrats de vente de location ou de service par des professionnels.

qui s'inquiète du nombre d'intoxications alimentaires constatées dans les cantines scolaires.

de Jean-Pierre COT
qui demande pourquoi la France n'a pas à ce jour respecté l'engagement financier qu'elle a pris envers la C.i.c.r et l'U.n.i.c.e.f, organismes responsables de l'opération survie du peuple cambodgien.

de Jean-Yves LE DRIAN
sur les possibilités de chauffage grâce à l'énergie géothermique, qu'un éminent vulcanologue a estimé utilisable sur les 9/10e du territoire national.

de Louis BESSON
qui signale que les dispositions qui déterminent le montant de l'aide judiciaire s'avèrent souvent injustes et inadaptées.

de Jacques-Antoine GAU
sur la dégradation continue de la situation scolaire dans de nombreux lycées d'enseignement professionnel, du fait du nombre important de professeurs manquant.

d'André DELEHEDDE
sur la nécessité de l'information de la population sur la protection de la nappe souterraine.

de Christian LAURISSERGUES
sur les initiatives que le gouvernement pourrait prendre afin d'apporter une aide aux personnes victimes de leur engagement politique au Guatemala, pays dans lequel les violations des droits de l'homme s'aggravent.

...ET RÉPONSE

à Guy BECHE
sur la rémunération des scrutateurs aux élections prud'homales :

Réponse : La loi du 18 janvier 1979 n'a pas prévu que les salaires seront maintenus aux assesseurs des bureaux de vote alors qu'ils le seront pour permettre aux salariés de voter. Le législateur a ainsi établi une distinction que le décret maintient. Je pense que dans la plupart des cas, une discussion avec les responsables des entreprises permettra de trouver une solution. Mais pour éviter toute difficulté éventuelle, un décret, qui paraîtra la semaine prochaine, permettra de désigner comme assesseurs des personnes non inscrites sur les listes électorales prud'homales. Ainsi pourra-t-on s'adresser soit à des retraités soit à des fonctionnaires qui, comme les instituteurs, ne travaillent pas le mercredi.

A BRUXELLES AUCUN RISQUE POUR LES INDUSTRIELS

La commission de l'environnement du Parlement Européen a étudié la directive portant sur les risques majeurs liés aux installations industrielles utilisant des substances dangereuses. Yvette Roudy, pour le groupe socialiste, en a souligné les lacunes :
- elle exclut de son champ d'application les installations nucléaires, militaires, les fabriques d'explosifs, les activités minières et les installations assurant l'élimination des déchets toxiques et dangereux ;
- elle n'aborde pas la notion de responsabilité et de réparation, matières difficiles à dissocier des notions de risques (surtout lorsque ceux-ci sont majeurs) ;
- elle ne prévoit pas clairement la participation des travailleurs aux comités de Sécurité ;
- elle ne prévoit pas la consultation des populations concernées, notamment avant l'installation des équipements industriels sur le site ;
- elle ne prévoit pas suffisamment l'information des travailleurs ;
- en revanche, elle ne touche pas au privilège du secret et de l'anonymat des grandes industries.

Une directive aussi timide, aussi floue, incomplète ne troublera pas beaucoup les responsables de Seveso et ne répondra pas aux angoisses provoquées par l'aggravation des risques industriels.

DERNIERE MINUTE
Pechiney-Ugine-Kuhlman licencie

Nous apprenons l'annonce par la direction de Pechiney-Ugine-Kuhlman de 610 licenciements dans sa division «Chimie des colorants» dont 507 à Viller-St-Paul (près de Creil), 42 à Boissel (près de Rouen) et le reste à Saint Pierre du Rhône. La division «colorants» est gravement déficitaire depuis plusieurs années. Il faut s'attendre à ce que P.u.k. ne s'arrête pas là. En effet, Ugine Acier à Fos et dans les Alpes perd 500 millions lourds par an. C'est le sort de milliers de travailleurs qui est en jeu.

RIPOSTE
12 cité Malesherbes, 75009 Paris Tél. : 878.40.73
Télex : 660.582 F
Directeur : Georges Fillioud
Rédaction - Edition : Gérard Colé
Gérard Descotils,
Administration : Nicole Covillers
Numéro de Commission Paritaire : 601.22
Abonnement : 250 F par an
Composition : OFRES **Imprimerie** B.P. - Paris

Télé-P.S.

LE RETOUR AUX GRANDS PRINCIPES, SIMPLES ET FORTS,

RESTE LE COMBAT DE L'AVENIR.

Pollution du Rhin : le cartel du sel et les reculades gouvernementales

Dans l'affaire de l'assainissement du Rhin, on entendra beaucoup parler des frictions diplomatiques avec les Pays-Bas.

On entendra aussi de nombreux porte-paroles de l'écologie, épaulés par MM. Weisenhorn et Schwartz députés R.p.r et alsaciens. Tout cela a certes de l'importance.

Mais il ne faudrait pas que ces aspects spectaculaires empêchent d'y voir clair dans ces eaux troubles.

Tout a commencé en 1952. Antoine Pinay régnant, il fut décrété que jamais aucune disposition ne permetrait le retraitement du sel éventuellement récupéré dans le Rhin. Il s'agissait d'une première protection des intérêts du cartel du sel qui se formait à l'époque.

Les riverains oubliés

Lorsqu'en 1963 les pays riverains de la vallée rhénane commencèrent à s'inquiéter de la pollution, ce fut le chef de service des eaux du ministère de l'Environnement qui fut chargé des négociations. Objectif : trouver une solution qui ne lésait pas les patrons du sel. On trouva donc l'idée de l'enfouissement dans les terrains alsaciens, technique dont on affirma l'innocivité.

Le gouvernement signa donc l'accord international le 3 décembre 1976. Depuis lors, il se protège contre la fronde des opposants. Et finit par reculer, ce que nos partenaires néerlandais ne peuvent accepter.

Essayons d'y voir clair.

1. Le marché du sel est dans les mains d'un cartel, représenté en France par les Salines du Midi racheté récemment par La Henin, du groupe Suez.
2. La consommation annuelle du sel, en France, est de l'ordre de trois à quatre millions de tonnes. Le retraitement du sel récupéré des Potasses d'Alsace (six millions de tonnes) bouleverserait complètement le marché, menaçant ainsi des intérêts solides.
3. Le gouvernement a pris, au mépris des inconvénients de la pollution, au mépris de la politique communautaire, la décision de protéger le cartel et les intérêts privés

Le reste est inscrit dans les jolis mouvements de menton de M. Barre.

Liaison Rhin-Rhône

Une question de survie pour le sud de la France

Les deux tiers du canal Rhin-Rhône sont déjà réalisés ; il ne reste plus qu'à faire «sauter le verrou». C'est ce qu'affirment, en substance, les Fédérations du sud de la France, à l'opposé de celles d'Alsace et de Franche Comté (Risposte d'hier n° 45).

Tout en reconnaissant qu'on ne peut raisonnablement prévoir le nombre de créations d'emploi qu'apportera le grand canal, Michel Pezet, Premier secrétaire de la Fédération des Bouches-du-Rhône, note que ces dernières années Marseille a perdu 22 % d'emplois industriels et Lyon 4 %, tandis que Strasbourg, desservi par des voies fluviales, en gagnait 4 %.

Nouveaux débouchés

L'analyse économique complète n'a pas été effectuée au niveau gouvernemental. C'est précisément pour remédier à cet état de choses, rappelle le Premier fédéral que «Charles Emile Loo a été chargé de ce dossier». Question de survie, assure-t-il, car il faut désenclaver le sud de la France, afin de trouver de nouveaux débouchés vers le Proche-Orient, le Maghreb et l'Afrique noire.

Aux arguments des opposants au grand canal, Michel Pezet répond qu'il faut établir un système de péréquation afin de donner des compensations aux régions traversées contribuant financièrement à la réalisation, lorsqu'elles ne profitent pas directement de cet axe.

Cela dit, pour le Premier secrétaire des Boûches-du-Rhône, il est évident que l'axe Rhin-Rhône devrait s'inscrire dans une politique globale des voies fluviales. Si les travaux parlementaires n'avaient été à ce point bousculés, le P.s aurait d'ailleurs organisé une journée de réflexion et d'étude à ce sujet.

Après débat, le Bureau exécutif d'hier soir devait fixer la position du Groupe socialiste dans la discussion à l'Assemblée nationale qui débute lundi prochain.

ABONNEZ-VOUS A «RIPOSTE»

Nom et Prénom .....

Adresse .....

.....

☐ Abonnement à 1 an : 250 F.

☐ Abonnement à 6 mois : 140 F.

Date et signature :

Réglement par chèque bancaire ou postal à adresser à :
Riposte - 12, Cité Malesherbes - 75009 Paris.

Affaire Fiszbin

Démission de santé et lettre cachetée

A la base, ça renâcle. Pire, les militants communistes sont de plus en plus nombreux à refuser d'avaler des couleuvres plus grosses les unes que les autres : l'anti-socialisme primaire, les positions des dirigeants communistes sur «les affaires» (diamants, Boulin), l'alignement de la direction du P.c.f sur la politique étrangère de Moscou, la normalisation en douceur des intellectuels, bref ce qu'Ellenstein - qui se remet à appeler un chat un chat - qualifie de «restanilisation du P.c.f».

Dernier exemple en date : la démission «pour raison de santé» du Président du groupe communiste à la Mairie de Paris, Henri Fiszbin. La démission du Comité central - geste sans précédent - du même Henri Fiszbin par lettre adressée le 22 novembre à Georges Marchais, lettre qui n'a toujours pas été rendue publique dans «l'Humanité» malgré les demandes insistantes du toujours militant Henri Fiszbin.

D'après certaines informations, seuls les membres du comité fédéral parisien ont été autorisés à lire, au siège de la Fédération, la lettre en question. Mais à condition de ne pas prendre des notes !

Question de confiance

(suite de la première page)

engageant sa responsabilité, le gouvernement interdit à l'Assemblée nationale l'exercice normal du droit d'amendement reconnu par la Constitution aux membres du Parlement censure le gouvernement.

Car l'essentiel est bien là : non content de proposer aux députés des mesures iniques, le pouvoir empêche tout véritable débat sur ces dernières puisqu'il recourt au chantage du tout ou rien.

Cet étalage de force est en fait une preuve de faiblesse. Pour faire passer quelques uns de ses mauvais coups, le gouvernement doit désormais se mettre lui-même en jeu. Parlera-t-on encore longtemps d'une majorité pour qualifier cette incertaine collusion entre les deux groupes de droite ?

De son côté le R.p.r se donne les gants de paraître opposé à l'une ou l'autre des mesures gouvernementales. Mais c'est pour mieux en favoriser l'adoption, puisqu'il se refuse aussitôt à voter toute censure. Palinodies, gesticulations que l'on avait déjà vue à l'occasion du non-vote du budget.

Tricherie pour tricherie, on peut s'interroger sur la manière dont M. Barre a été autorisé à engager cette fois-ci la responsabilité de son gouvernement. Le Conseil des ministres de mercredi dernier avait-il secrètement donné cette autorisation, préjugeant ainsi l'attitude du R.p.r ? M. Barre possède-t-il un mandant en blanc qu'il peut utiliser quand bon lui semble ? Ou bien, tout simplement, si l'on ose dire, s'est-il passé de cette autorisation ?

L'article 49, 1er alinéa indique pourtant «Le Premier ministre, après délibération du Conseil des ministres, engage devant l'Assemblée nationale la responsabilité de gouvernement»... Alors, M. Barre ?